

ABONNEMENTS:
 Un an (Suisse) Fr. 4. —
 Six mois » » 2. 50
 Trois mois » » 1. 50
 Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:
 Un an . . . Fr. 5. 50
 Six mois: . . . » 3. 50
 Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:
 La ligne ou son espace
 Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
 Etranger 30 cent.
 Réclames: 50 cent. la ligne.
 Minimum p' une annonce 75 cent.

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par l'agence de publicité Hasenstein à Vogler, Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau du Journal.

Rédaction, Administration, Bureau du Journal
 57 MAURICE
 Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

La Défense des Électeurs

L'on a été surpris dimanche, à Sion, de constater dans l'exode du discours de M. le Conseiller national Kuntschen en faveur des assurances, une certaine inquiétude de l'indépendance presque frondeuse du Corps électoral qui ne craint pas de désavouer, parfois, complètement ses chefs et de mépriser le mot d'ordre donné aux veilles de votations.

Nous défendrons le Corps électoral. Est-ce osé?

Non. C'est un devoir de justice.

Quand donc, par exemple, les électeurs conservateurs ont-ils manqué aux candidats pour le Conseil national et pour le Grand Conseil depuis plus de cinquante ans?

Quand donc, encore, ont-ils combattu et repoussé des questions de principe? Jamais.

A chaque appel, ils ont répondu présent, ne craignant pas de faire violence aux liens de parenté, aux sentiments de la reconnaissance envers un adversaire, pour conduire le vieux et cher drapeau à la victoire.

Si l'on nous y force, nous ouvrirons l'histoire et nous montrerons comment, hier encore, l'on excitait les esprits contre un non, quitte ensuite à se tendre les mains sur le dos des électeurs ébahis et trompés.

Le Peuple — nous le reconnaissons — a faussé compagnie, ces dernières années, sur bien des œuvres législatives, cantonales et fédérales.

Nous ne rappellerons que la nouvelle Constitution militaire et la loi sur l'Instruction publique, rejetée par la partie française du canton.

A qui la faute? On se garde bien de consulter le peuple avant, de tâter son pouls, de lui demander son avis et de scruter ses pensées. On se met à table, comme dans une auberge, mangeant les lois, buvant les décrets, et, la main sur le cœur, on présente, ensuite, l'addition aux électeurs, avec le plus béat et le plus candide des sourires.

Ceux-ci, naturellement regimbent. Ils disent n'avoir jamais désiré ni voulu, dans un canton de cent et trente mille habitants, trois collèges classiques, trois lycées, un collège réal supérieur et des cours inférieurs à volonté, même sur le Cervin. Ils disent, leur profonde hostilité contre toutes nouvelles charges et dépenses militaires, estimant non sans raison qu'il y en a déjà assez et trop.

Et on sait cela en haut lieu, et on vote quand même, comme si l'on était le député, non pas d'un arrondissement valaisan, mais d'une circonscription bernoise, pour les affaires fédérales du moins.

Nous craignons, également, que le vote du 4 février ne réserve une surprise désagréable de ce genre.

A qui, encore une fois, à qui la faute? Un conseiller national cherchait à démontrer, auprès d'un groupe d'amis, la nécessité pour l'opposition catholique de faire, aux Chambres, œuvre gouvernementale, affirmant tout bas que ce n'é-

tait jamais sans résultats appréciables.

Eh bien, que l'on nous montre ces résultats, et nous nous inclinons peut-être.

Les moines et religieuses chassés de France ont trouvé un abri à Fribourg, dans le canton de Vaud et même en pleine ville de Berne. Ils ont dû fuir le Valais.

Pourquoi des chefs, qui se piquent d'avoir de l'autorité et de l'influence, ne se servent-ils pas de ces précieuses qualités pour retenir, chez nous, ce qui se trouve à profusion dans les cantons confédérés?

Pourquoi, ces singuliers conciliateurs, n'obtiennent-ils pas la moindre faveur, la moindre bienveillance pour le pays qu'ils représentent?

Qu'ils parlent, et le Corps électoral jugera!

Personne n'est assez prétentieux ni assez sot pour exiger une opposition intransigeante, qui ne mènerait à rien au reste, de la part des députés aux Chambres fédérales.

Mais ce que tout le monde trouve de trop, c'est le concours sans conditions que nos députés apportent au programme radical, comme s'ils désertaient à tout jamais la lutte.

Et il arrive, alors, que les simples soldats et les humbles citoyens perdus dans le rang, sont heureux de rencontrer des occasions, comme les votations référendaires, pour rappeler hautement, fut-ce à un brillant ancien président du Conseil national, que la résignation qu'il prêche, c'est-à-dire l'adhésion sans arrière-pensée aux lois fédérales, n'est pas indispensable à la gloire du parti conservateur valaisan.

Ch. SAINT-MAURICE.

ECHOS DE PARTOUT

On ne badine pas avec le sport. — Cette histoire édifiante nous vient d'Angleterre: Le gardien de but d'une équipe, écrit la veille d'un match au secrétaire du club adverse:

«En vue de la prochaine rencontre de votre club contre le nôtre, je vous propose la combinaison qui suit:

Je sais que vous êtes beaucoup moins forts que nous et que, certes, vous avez le plus grand désir de gagner la partie. Eh bien! pour un billet de 5 livres (125 francs) s'il m'est donné la veille du match, je m'engage à commettre quelques fautes qui vous assureront la victoire.»

Plainte fut portée contre le gardien de but qui se vit condamner par le juge de paix pour son indélicatesse à... deux mois de prison.

A un peuple sportif il faut des juges sportifs.

Arbitrage. — Jeudi dernier s'est réuni à Paris le tribunal arbitral franco-suisse dans l'affaire du tarif à appliquer aux turbines à vapeur à l'entrée en France. Le Conseil fédéral était représenté par M. Borel de Genève, le gouvernement français par M. Noël, sénateur. Fonctionnait comme surarbitre, sur la proposition des deux pays, lord Reay, membre anglais du tribunal de La Haye. Cette première séance a été consacrée à la fixation du plan de travail. Des mémoires écrits seront échangés entre les deux gouvernements, après quoi aura lieu une nouvelle séance, probablement en mai.

La culture du thé en Russie. — Il y a vingt-cinq ans environ qu'on a commencé en Russie, dans les parties méridionales du littoral de la mer Noire, à cultiver le thé. Cette culture s'est fort développée. En 1905, on livrait au commerce 122.973 livres. En 1909, on a atteint le chiffre de 152.377 livres. Sur la quantité totale du thé fabriqué pour la vente en 1909, il a été préparé 8.807 livres de thé de qualité supérieure, dont la fabrication a été faite pour la première fois. Outre cette qualité, il y a encore quatre es-

pèces de thé de qualités inférieures et enfin le thé en poudre.

Pour travailler le thé, il existe actuellement, sur place, six usines spéciales.

Pêches miraculeuses. — Deux dumdees de l'île de Croix, la Suzanne, capitaine Tonnerre, et la Marlanné, capitaine Dallock, qui étaient allés pêcher sur les côtes du Maroc, sont rentrés à Lorient avec des pêches exceptionnelles. Le premier de ces bateaux rapporte 530.000 sardines, et le second 500.000.

Un escroc démasqué. — Il y a quelque temps, se présentait dans les divers clubs de foot-ball de Zurich, un jeune Allemand prétendant se nommer Hempel, et venir de Leipzig. Or, Hempel est le meilleur joueur de foot-ball d'Allemagne, et les clubs Zurichois se sentent infiniment honorés d'une pareille visite. On fit fête au «Grand Hempel», et celui-ci fit comprendre à ses admirateurs qu'il se fixerait volontiers à Zurich, s'il y trouvait une situation convenable et qu'alors il ne manquerait pas de s'adonner à son jeu favori. Les équipes, aussitôt, se l'arrachèrent, et, comme il laissait deviner que ses affaires allaient plutôt mal, on subvint de toutes parts et largement à ses besoins. Il fut ainsi un certain temps, vivant aux crochets tantôt d'un club, tantôt de l'autre. Mais un jour vint où l'admiration et les petits soins dont on l'entourait ne lui suffirent plus. Il se rendit alors à la rédaction d'un journal sportif, organe central de l'association suisse du foot-ball et là, voulut recommencer sa petite histoire. Mal lui en prit. Un des rédacteurs exhiba tout à coup une photographie du véritable Hempel et l'on découvrit ainsi que le visiteur tant fêté n'était qu'un escroc. Amené devant le commissaire et pressé de questions, il avoua du reste s'appeler Oerelt et avoir été condamné dix fois pour escroquerie.

Simple réflexion. — Contentons-nous, de par Dieu, de ce que nos pères se sont contentés, nous sommes assez si nous savons le maintenir.

Curiosité. — Une salade d'œufs durs un peu grasse est plus nutritive que le meilleur bifteck.

Pensée. — L'intempérance de la langue offre une cure difficile à la philosophie. Le philosophe guérit avec des paroles; elles n'agissent que sur ceux qui écoutent, et le babillard n'écoute pas. Il parle toujours, et sa maladie est de ne pouvoir ni écouter ni se taire. Il est sourd par choix; je crois même qu'il accuse la nature de lui avoir prodigué deux oreilles, et de ne lui avoir accordé qu'une langue.

Mot de la fin. — Eh bien! docteur, que pensez-vous de ma belle-mère? Sa bronchite la secoue bien?

— Elle va mieux... Cependant la langue n'est pas bonne.

— Oh! elle l'a toujours eue mauvaise.

Grains de bon sens

Les lacunes de la science

Depuis un siècle la science a fait d'immenses progrès. Ses découvertes sont merveilleuses et elles ne se comptent plus tant elles sont nombreuses. Elle continue à nous apporter chaque jour des solutions satisfaisantes à une foule d'énigmes en face desquelles notre esprit restait sans réponse.

D'ailleurs la science a aujourd'hui à son service des moyens nombreux et merveilleux qui facilitent grandement sa tâche. Ainsi de nos jours, grâce au télescope perfectionné, l'homme pénètre les profondeurs du firmament et des milliers de mondes qu'il ne soupçonnait pas se découvrent à son regard, bien plus, il parvient à connaître les distances relatives, la vitesse de rotation ou de translation, le poids et le volume de ces corps immenses. Le microscope, au contraire, nous transportent dans le monde des infiniment petits. La terre qui le porte, l'homme en sait mainte-

nant l'histoire; il en connaît les dimensions, la forme exacte et les principaux accidents; il sait la constitution de son écorce et découvre tous les jours quelques-unes des immenses richesses emprisonnées dans ses flancs. Il a parcouru sa surface en tous sens; il a sondé les mers et exploré les continents; il ne connaît plus les distances: avec une rapidité sans cesse croissante, il vogue sur les fleuves et sur les océans, il roule sur les routes ou sur les voies de fer, il fend les airs comme un oiseau géant. Il converse à son aise d'un continent à l'autre en lançant dans un fil de métal un mystérieux courant, ou en provoquant à l'extrémité d'une antenne des oscillations plus mystérieuses encore qui portent en toute direction et pour ainsi dire sans connaître l'obstacle, ses paroles et ses pensées. Il a dressé le catalogue, et des couches de terrains au-dessus desquelles il s'agit, et de la faune et de la flore terrestre. En un mot, il a étudié, avec un succès inégal, tout ce qui est autour de lui.

Est-ce à dire que sur tous ces points et sur beaucoup d'autres que nous ne pouvons même effleurer ici, l'homme soit arrivé à la pleine lumière? Ce serait faux de le prétendre. En effet, M. R. Poincaré qui est un des plus savants de nos jours dit: «La science sait qu'elle est faite à l'image et à la taille de notre esprit; elle sait qu'elle est incapable de saisir l'essence de la matière ou de l'énergie, l'origine du mouvement ou celle de la sensation; elle sait qu'il ne lui est même pas donné d'extraire entièrement de la nature les principes et les lois dont elle se sert pour éclairer sa marche, et que ses systèmes les mieux ordonnés, grevés d'une part inévitable de conjectures, ne sont qu'approximations successives et vraisemblances provisoires.»

N'est-ce pas laisser entendre que la science a beaucoup de lacunes, qu'elle est incapable de répondre à beaucoup de questions et qu'elle est loin de pouvoir résoudre toutes les énigmes.

Il existe une foule de réalités qui ne tombent en aucune façon sous les prises de l'observation sensible, que le chirurgien ne découvre pas sous son scalpel, le chimiste dans sa cornue ni l'astronome au bout de sa lunette. En effet, cet univers dont le savant a noté toutes les lois, pourquoi existe-t-il? Et l'homme, merveille de la nature, pourquoi donc a-t-il apparu à la conscience? La science ne lui dit rien de sa valeur, de son origine et de sa fin. Et pourtant n'est-ce pas là le principal, le seul nécessaire? Quel est le but de ma vie? Pourquoi suis-je venu au monde? Cet univers a-t-il un sens? ai-je un rôle à y jouer? Que dois-je y faire? Problèmes poignants qui ne trouvent leur solution que dans la foi. L'homme peut bien vivre heureux sans connaître aucune des lois physiques, mais il ne peut trouver la paix de l'âme s'il ne sait ce qu'il est, d'où il vient et où il va, car, malgré lui l'Infini le tourmente!

A. D.

LES ÉVÉNEMENTS

Derrière l'Affaire des Bateaux

L'affaire de la saisie des deux bateaux français par les Italiens ne doit pas indigner trop fort nos voisins français.

Au contraire il faut plutôt s'en féliciter.

Elle répand une clarté très vive sur les obscurités d'une certaine diplomatie internationale.

Depuis longtemps une campagne est

ménée en France pour persuader l'opinion que l'Italie est «l'amie de la France». Cette campagne n'est que la suite des affirmations insensées des ministres de l'Empire qui osaient dire que les Italiens seraient après leur unité des amis très fidèles de la France.

Une aberration poussée jusqu'au crime pouvait seule supputer de pareilles chimères. L'union italienne devait fatalement donner aux Italiens des ambitions formidables aux dépens des Français. Aussi dès que l'Empire fut tombé sous la mitraille allemande, l'Italie s'orienta vers de nouvelles destinées, elle rechercha sans retard l'alliance germanique. Les germes de cette alliance furent jetés au lendemain de Sedan; ils ne tardèrent point à se développer: ces jours derniers on publiait en Italie des souvenirs de Crispi qui proposait, en 1877, à Bismarck, l'alliance de son pays contre la France. Le principe en fut accepté d'emblée: Rome et Berlin étaient désormais unies.

On attribue communément aux affaires de Tunisie l'entrée de l'Italie dans la Triple-Alliance; c'est une erreur historique qu'il faut toujours rectifier. Le traité était arrêté depuis plusieurs années, dans ses dispositions essentielles, quand certaines signatures furent échangées. Des témoignages indiscutables prouvent que l'Italie s'est unie à l'Allemagne, en haine de la France, quand l'Italie n'avait à reprocher à la France que ses bienfaits. Depuis lors, on n'ignore point quelles provocations périodiques sont venues du gouvernement italien resté foncièrement hostile à nos voisins. La Triple-Alliance a été renouvelée plusieurs fois, et elle le sera encore bientôt. Pour l'Italie, la France reste l'ennemie.

Les compères vont pouvoir se féliciter à bref délai. M. de Kiderlen part pour Rome afin de préciser les conditions du renouvellement de l'alliance qu'on prépare sans plus tarder. On dit le contraire, mais il importe peu; ce sont les mensonges courants de la politique internationale, faite de duperie mutuelle. Le ministre allemand trouvera en Italie un état d'esprit plein de nervosité. On reproche à l'Allemagne de ne pas soutenir assez fort les prétentions italiennes sur la Tripolitaine. Le gouvernement italien se servira de cette situation pour obtenir des conditions plus favorables à son pays au moment du renouvellement de l'alliance, mais le mécontentement n'empêchera point la Triple-Alliance d'être maintenue.

C'est très beau, la politique internationale!

Et tout cela par-dessus la volonté des peuples qui voudraient se tendre les mains!

Nouvelles Etrangères

Aumôniers militaires.

On continue, en France, une guerre acharnée aux Petites Sœurs, à la robe de bure, bienfaitrices de l'humanité, quoi qu'en disent les laïciseurs à outrance.

Après les terribles catastrophes de la «Gloire» et de la «Liberté» une pétition fut adressée au Sénat et signée par quatre cent cinquante neuf mères et femmes des marins français. Cette pétition avait pour but de supplier la Haute-Assemblée de rendre à la flotte les aumôniers qui, naguère assistaient les marins et leur donnaient les consolations de la foi.

Les amiraux de la Jaille et de Cuverville appuyèrent la pétition, et le rapporteur de la commission, le comte de Las Cases, a demandé hier au Sénat de la renvoyer au ministre de la Marine avec un avis favorable.

Il est probable, il est certain même, qu'elle sera jetée au panier.

Est-ce que quatre cent cinquante neuf femmes chrétiennes, qui se désolent de voir mourir leurs maris et leurs fils au service du pays, sans même être assistés d'un ministre du culte, peuvent ébranler les « esprits forts » aux « idées larges » qui président aux destinées de la France ?

Nous ne pourrions jamais assez regarder écrit la *Presse* les effets déplorables produits sur les masses à tous les points de vue par la laïcisation de tous les services.

Les ballottages allemands.

Samedi a eu lieu la première des trois séries de ballottage qui se termineront jeudi et décideront du sort de la composition du prochain Reichstag. On a voté dans 78 circonscriptions sur les 192 encore indéterminées. Voici les résultats :

Les conservateurs gagnent 10 mandats, le parti d'empire 6, les antisémites 6, le centre 7, soit 29 mandats pour le bloc de droite. Les nationaux libéraux gagnent 21 sièges, les radicaux 17, les socialistes 8, soit 46 sièges pour les partis de gauche.

La journée de samedi a été mauvaise pour les socialistes. Ce n'est pas la première fois que les ballottages leur sont défavorables. Ceux qui pensaient que leurs victoires du premier tour ne se maintiendraient pas dans la suite ne semblent pas s'être trompés. Le pacte entre radicaux et socialistes, dont on fit tant de bruit ces jours-ci, n'a pas suffi à assurer les voix des électeurs modérés aux candidats rouges. Le mot d'ordre radical était de ne voter en aucun cas pour le bloc conservateur et catholique. Il semble que les radicaux l'aient suivi à la lettre et se soient contentés dans chaque circonscription de s'abstenir de voter au lieu de donner leurs suffrages, ainsi que beaucoup le pensaient, aux candidats socialistes. Dans ces conditions, il semble improbable que la gauche arrive à s'assurer la majorité dans le prochain Reichstag. Le plus vraisemblable est que ni la droite, ni la gauche ne compteront parmi leurs membres une majorité dans l'assemblée. Ce seront deux grandes minorités séparées par un groupe de petits partis à peu près indépendants.

La droite, actuellement, compte 145 élus et reste engagée dans 56 ballottages; elle ne peut donc pas dépasser le chiffre de 201 mandats contre les 208 dont elle disposait dans l'ancien Reichstag. Or, il n'est point douteux qu'elle éprouve encore des pertes dans les 56 circonscriptions en ballottage. D'autres part, les gauches voient de plus en plus diminuer leurs chances d'arriver à s'assurer la majorité au Reichstag, c'est-à-dire à disposer d'au moins 189 membres.

Les socialistes ont gagnés samedi 8 sièges. Il semble de nouveau fort improbable qu'ils atteignent le chiffre de 100 membres. Mais il est fort douteux que les nationaux libéraux et les radicaux arrivent à constituer à eux deux un groupe de 90 députés.

La révolution chinoise.

D'après le correspondant du *New-York Herald* à Pékin, la situation serait de plus en plus grave dans la capitale. Les révolutionnaires de Nankin auraient envoyé un ultimatum à Yuan-Chi-Kai

pour lui interdire, en cas d'abdication du trône, d'installer à Pékin un gouvernement provisoire. Cette exigence serait d'autant plus dangereuse qu'en l'absence d'un gouvernement fort à Pékin, tout le nord de la Chine risque de devenir la proie de l'anarchie. Le même correspondant estime qu'une intervention des puissances sera bientôt nécessaire pour le maintien de l'ordre.

Le *Times* reçoit de Pékin la nouvelle que de graves dissensions séparent Yuan-Chi-Kai et Sun-Yat-Sen. Ce dernier n'aimerait pas voir la capitale établie au Nord de la Chine. Il demande en outre que Yuan-Chi-Kai ne fasse pas partie du gouvernement républicain tant que ce gouvernement n'a pas été reconnu par les puissances.

La situation générale est de nouveau très embarrassée.

Les incidents franco-italiens.

Une conversation a eu lieu aujourd'hui entre M. Legrand, chargé d'affaires de France, et le marquis di San Giuliano au sujet de l'incident du *Manouba*.

M. Legrand a demandé, conformément aux instructions qu'il a reçues, la mise en liberté des vingt-neuf Turcs détenus à Cagliari.

Le ministre des affaires étrangères a remis sa réponse à demain. Il devait au préalable en conférer avec le président du conseil.

Les pourparlers paraissent devoir se poursuivre dans un esprit amical.

Une mère folle jette ses enfants au feu.

On mande de Lorient, France : Une émouvante scène de folie s'est produite dimanche près du bourg de Ploemeur. A la tombée de la nuit, d'affreux cris d'enfants jetaient tout à coup l'alarme dans le petit village de Sainte-Anne.

Une voisine Mme Quinio se précipita la première vers la maison des époux Le Bris, d'où provenaient les cris. Un dramatique spectacle l'y attendait. Dans la pièce où criaient les enfants, Mme Le Bris, échevelée, les yeux hagards, confectionnait dans le foyer un brasier. Elle tenait dans ses bras son petit Armand, âgé d'un peu plus de deux ans. Avant que Mme Quinio ait pu l'en empêcher, elle le jeta dans les flammes.

La voisine l'en retira aussitôt, mais elle dut aller entamer une terrible lutte avec la mère, dont l'état de surexcitation ne faisait que croître et dont la folie démultiplait les forces.

La folle parvint à saisir sa fille Julia, âgée de cinq ans, et à la jeter aussi dans le foyer. Mme Quinio dut abandonner le petit Armand pour retirer en hâte sa jeune sœur, puis elle se précipita un instant au dehors, pour appeler des voisins, qui accoururent.

Pendant cette très courte absence, Mme Le Bris prit dans son berceau un troisième enfant, le petit Jean-François, âgé seulement de cinq mois, et le jeta à son tour dans les flammes. Le pauvre enfant, qui ne put être immédiatement retiré, a été grièvement brûlé au visage et ses langes se sont enflammés.

A ce moment plusieurs voisines vinrent au secours de Mme Quinio. Le mari accourut à son tour. On put maîtriser la folle, mais non sans qu'elle ait tenté de se jeter, elle aussi, dans le brasier.

seul homme qui pût, s'il le voulait, tenter avec quelque chance de succès une opération si délicate et si dangereuse... C'est le docteur Tallevaut !

— Le docteur Tallevaut !

— M. Tallevaut ! s'écria Alette douloureusement. — Mais il ne voudra pas ! Il nous refusera, comme il refuse à tout le monde... vous savez bien !

— C'est bien à craindre !

— J'y vais, dit le comte. Courage, Alette !

Il sortit aussitôt, courut aux écuries, et sella lui-même un de ses chevaux ; en même temps, il donna l'ordre à son cocher d'atteler à la hâte un coupé, et d'aller l'attendre devant la grille du jardin de la Saulaye.

Quelques minutes plus tard, M. de Vaudricourt galopait à la lueur des étoiles le long des bois obscurs, sur une route durcie par la gelée et blanchie par le givre. Il était environ neuf heures quand il arriva à La Saulaye : il sauta à bas de son cheval, franchit la grille qui se trouva ouverte, et sonna à la porte de la maison. Il remit sa carte au domestique qui se présenta et attendit sur le seuil avec un profond sentiment d'anxiété. — Le domestique reparut presque immédiatement :

Les gendarmes ont emmené la folle à l'hôpital Bodello, d'où elle était sortie la semaine dernière après y avoir été mise en observation. Elle va être internée.

L'état du petit Jean-François est le seul qui paraisse inquiétant.

Nouvelles Suisses

La protection de la petite épargne

Les débats lamentables de la Banque populaire de Bienne et de la Caisse d'Épargne de Saignelégier, les révélations faites par la *Nouvelle Gazette de Zurich* et par d'autres de nos confrères sur la gestion imprudente de certaines petites Caisses d'Épargne de la campagne bernoise, ont vivement ému l'opinion publique suisse. De tous côtés, on demande, soit le contrôle des Caisses d'Épargne par l'Etat, soit — ce qui serait préférable à plusieurs égards — la formation d'une Union des Caisses d'Épargne qui contrôlerait rigoureusement la gestion de toutes les caisses affiliées. Cette dernière idée est près de se réaliser dans le canton de Berne.

Il est intéressant d'apprendre que le canton du Tessin vient de se donner une loi nouvelle qui a pour objet la protection des sommes déposées aux caisses d'épargne organisées par les particuliers et les banques d'escompte.

Cette protection, écrit-on au *Journal de Genève*, était, depuis plusieurs années, réclamée par les journaux démocratiques ; elle fut inscrite dans le programme commun formulé par les groupes conservateur et démocratique à l'occasion des élections cantonales de 1909 et introduite au Grand Conseil par une motion portant les signatures de M. Motta et de plusieurs députés d'opposition.

Le projet de la loi présenté par le Conseil d'Etat comprend 14 articles ; il a été adopté par la presque unanimité du Grand Conseil, et, si le referendum n'est pas demandé, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1913.

Les dispositions principales de la loi sont les suivantes :

Aucune personne et aucun établissement de crédit ou industriel ne pourront recevoir des sommes sous la forme de dépôt à la Caisse d'épargne sans avoir obtenu l'autorisation du Conseil d'Etat.

Pour obtenir cette autorisation il faut avoir son domicile dans le canton, être régulièrement inscrit au Registre du commerce, donner de suffisantes justifications financières et présenter ses statuts et règlements.

La loi protège les dépôts d'épargne jusqu'au chiffre de 2000 francs par livret : s'il s'agit de livrets appartenant à des personnes placées sous tutelle, le maximum des dépôts d'épargne peut être porté jusqu'à 6000 francs. Pour garantir le remboursement des dépôts d'épargne en tout temps, les personnes ou les instituts de crédit autorisés devront constituer un fonds spécial de garantie pour une somme égale au chiffre total des dépôts.

Ce fonds de garantie sera constitué par des titres admis à l'escompte à la Banque nationale suisse, par des titres de l'Etat ou des communes du Tessin,

— Veuillez entrer, Monsieur.

Le comte le pria de tenir son cheval, et suivit une femme de chambre que la curiosité avait attirée et qui lui servit de guide.

Elle l'introduisit dans un grand salon bibliothèque qui appartenait au laboratoire du docteur et où régnait une forte odeur de pharmacie. Le premier regard de M. de Vaudricourt tomba sur une jeune femme qui était accoudée sur une table devant la porte, et qui tenait un livre. La clarté d'une lampe se répandait sur ses beaux traits, et, malgré sa contenance tranquille et pensive, sa toilette sévère de faille noire, et ses modestes bandeaux à la vierge, le comte reconnut de suite la chasseresse hardie qu'il avait rencontrée un jour dans les bois. — A quelque distance de la jeune femme, devant une table plus grande chargée de livres et de papiers, se tenait un homme d'une quarantaine d'années, à qui sa redingote noire, ornée d'une rosette rouge, prêtait l'apparence soignée et correcte d'un officier en costume civil. Ses traits étaient un peu gros et marqués, et sa tête un peu lourde avait un développement presque disproportionné qui étonnait ; mais ses yeux avaient une expression admirable de vie, d'intelligence et de douceur. — Il

ou bien par des titres hypothécaires de premier rang.

Le Conseil d'Etat surveille la constitution régulière de ce fonds de garantie.

Les sommes déposées aux caisses d'épargne tessinoises s'élèvent à 60 millions de francs : les gros dépôts n'étant pas visés par la loi, il en résulterait que la protection législative s'étend aux trois quarts du montant total.

Dans le Tessin, les pertes subies par la petite épargne, en cas de faillite de banques, n'ont pas été très grandes, mais les catastrophes produites par la faillite d'anciennes caisses d'épargne dans plusieurs localités de la Suisse ont provoqué le mouvement qui s'est produit au Tessin pour la protection de la petite épargne, — mouvement qui, peut-être, se produira aussi dans les cantons où la législation, sur ce point, est insuffisante ou fait complètement défaut.

Les caisses Raifeisen.

Lundi à eu lieu à Olten (Soleure) une assemblée extraordinaire de l'Union des caisses Raifeisen (caisses rurales de crédits), qui compte actuellement 173 caisses.

232 délégués étaient présents sous la présidence de M. Schaller, préfet de Fribourg.

Après une vive discussion, la question de la création d'une caisse centrale a été renvoyée à l'examen d'une commission.

Contre le renchérissement du sucre.

Il s'est tenu, il y a huit jours, à Zurich, une conférence pour discuter s'il n'y avait pas lieu de demander au Conseil fédéral de dénoncer la convention de Bruxelles sur le sucre. Cette conférence avait été organisée par la Société suisse des maîtres boulangers et pâtisseries. Elle comptait des représentants d'autres associations fédérales de l'industrie alimentaire : confiseurs, fabricants de biscuits, épiciers, marchands de denrées en gros, fabricants de limonades, de conserves, de lait condensé. Tous les orateurs ont reconnu qu'il était temps de s'insurger contre le renchérissement constant des sucres et que la Suisse, n'étant pas un pays producteur, devrait se retirer d'une convention qui n'a de l'importance que pour les autres nations contractantes. D'après un membre de l'assemblée, ce serait l'industrie du chocolat qui aurait poussé la Suisse à faire partie de la convention. Selon un autre, les chocolatiers suisses seraient aussi favorables à la résiliation.

La conférence a décidé d'attendre l'avis des chocolatiers avant de rédiger la pétition à l'adresse du Conseil fédéral. En attendant, elle enverra au Département du commerce et de l'industrie un mémoire sur l'état de la question.

Un district qui disparaît.

Le 4 février prochain, le peuple saint-gallois se prononcera sur une votation qui a pour but la revision de la Constitution cantonale afin de permettre la fusion des trois villes de St-Gall, Tablat et Straubenzell qui, en réalité n'en font qu'une. De cette manière, le chef-lieu du canton comptera 74.250 habitants. Mais Tablat est le chef-lieu d'un district qui comprend encore les communes de Wittenbach, Muolen et Hægenschwil. Ces trois dernières localités ne sont pas assez importantes pour for-

s'était levé à l'entrée de Bernard, et il lui rendit son salut avec une grâce souriante et prévenante. Cette physionomie et cette attitude étaient si différentes de la dureté malsaine à laquelle M. de Vaudricourt s'était attendu, qu'il en prit confiance.

— Docteur, dit-il, en refusant le siège qu'on lui offrait, je viens chez vous en suppliant... Ma fille est mourante... mourante du croup... Le docteur Raymond, qui l'a soignée, la regarde comme perdue... Il n'y a plus qu'une opération qui puisse la sauver... je n'ai pas le temps de télégraphier à Paris ni ailleurs... Enfin, docteur, vous seul pouvez rendre la vie à mon enfant !

Dès les premiers mots prononcés par le comte, le visage souriant du docteur Tallevaut était devenu très sérieux :

— Monsieur, dit-il, j'en éprouve le plus vif regret, mais vous savez que j'ai dû me faire une loi de ne plus exercer la médecine... Si je cédaïis une seule fois, je serais forcé de quitter le pays : car je n'aurais plus un jour de paix, et il faudrait renoncer à mes travaux...

— Monsieur, reprit Bernard, tout le monde dit que vous êtes humain... que vous êtes charitable... et vous me chargez de porter à

mer un district à elles seules ; il faudra donc les incorporer à un autre district.

Garde-chasse et braconnier.

Le gendarme de Poschiavo faisait sa tournée dans le massif de la Bernina et se trouvait à l'Alpe Grum, lorsqu'il découvrit, au moyen de sa lunette, un homme tout vêtu de blanc armé d'un fusil qui se dirigeait vers le glacier de Palu. Le gendarme se cacha près d'un d'un endroit où l'homme devrait nécessairement passer en redescendant. Après quelques heures d'attente le braconnier parut, mais sans arme et vêtu comme tout le monde.

Le garde-chasse ne se tint pas pour battu ; il remonta la piste laissée par l'homme et arriva finalement à des cabanes de bergers, au Sassel Masone ; là il découvrit enfin, après de longues recherches, une veste blanche, un pantalon de même couleur encore couvert de neige et un bonnet en peau de lièvre des Alpes. Le tout était caché sous les ardoises d'un toit. Ce costume de fantaisie devait servir à rendre son propriétaire invisible au gibier et aux hommes.

Incendie à Montreux.

Un commencement d'incendie s'est produit samedi dans une cave de la Grand'Rue. Deux personnes qui se trouvaient dans une cave attenante ne purent sortir, les flammes leur ayant coupé la retraite. On leur fit passer des tuyaux de caoutchouc qui leur permirent d'aspirer l'air du dehors, puis l'arrivée des pompiers et d'agents fut suivie de près par l'extinction de l'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

Arrestation d'une aventurière.

Il y a quelques semaines s'installait à Berne, dans une pension du quartier du Breitenrain, une vieille dame, fort élégamment vêtue, qui déclara être la veuve d'un ingénieur nommé Meier. L'étrangère racontait avec complaisance ses aventures de voyage en Europe et en Amérique et énumérait sans cesse les hautes relations qu'elle prétendait avoir dans le monde. Elle ne tarda pas à gagner la confiance de chacun.

Or l'autre jour, deux agents de la sûreté se présentaient à la pension et mettaient la vieille dame en état d'arrestation. Une visite domiciliaire fit découvrir une quantité d'objets, fourrures précieuses, lingerie de prix, parapluies de choix, argenterie, etc., que l'étrangère s'était fait remettre en usant de manœuvres frauduleuses.

L'enquête a établi qu'il s'agissait d'une voleuse professionnelle, déjà condamnée à Paris, qui était recherchée depuis trois ans par la police. Elle est âgée de 64 ans, a été mariée trois fois et vivait à Berne sous un faux nom.

La Région

Achat en Savoie de mulets pour l'armée italienne. — On nous écrit :

La commission de remonte de l'armée italienne, présidée par le lieutenant-colonel Bortolo, accompagné de trois autres officiers, deux capitaines et un vétérinaire, en tenue bourgeoise, a acheté, hier, à Bellecombe, près Moutiers, 25 mulets à des prix variant de 900 à 1100 francs, pour la remonte de divers corps en partance pour Tripoli.

une mère l'arrêt de la mort de sa fille !

Et il essuya vivement deux larmes qui s'étaient détachées malgré lui de ses yeux, et qui avaient glissé sur ses joues pâles.

Le docteur Tallevaut le regarda un moment avec gravité. — Puis se tournant tout à coup vers la jeune femme qui suivait cette scène d'un œil curieux, mais calme :

— Sabine, dit-il, prépare tout ! — Tu vois de quoi il s'agit... Tu vas m'accompagner. — Vite, mon enfant !

Mademoiselle Sabine, qui s'était levée, sortit aussitôt du salon.

Le comte de Vaudricourt, sans dire un mot, saisit la main de M. de Tallevaut et la lui serra avec une énergie convulsive.

— Monsieur, reprit le docteur, il n'est impossible de résister à votre appel... mais je dois vous prévenir que cette opération est par elle-même fort dangereuse et que, de plus, même quand elle réussit, elle peut avoir des conséquences fatales... Il n'y faut donc recourir qu'à la dernière extrémité... Vous avez là une voiture ?

— Oui, docteur.

La Morte

par

OCTAVE FEUILLET

de l'Académie française

J'ai épuisé, quant à moi, toutes les ressources de ma science : il n'y a plus à l'heure qu'il est que le traitement chirurgical qui pût sauver l'enfant, mais je dois vous avouer humblement, l'opération dont il s'agit demanderait une main plus jeune et plus habile que la mienne.

— Ai-je le temps de télégraphier à Paris ? demanda Bernard.

— Evidemment non.

— Ne pouvez-vous m'indiquer dans une des villes les plus proches, à Gien, à Nemours, quel'un de vos confrères qui soit capable d'entreprendre cette opération ?

— Monsieur... je n'oserais me charger d'une pareille responsabilité... Je ne connais au reste dans nos environs et à notre portée qu'un

Cette même commission avait acheté, le 15 du courant, dans cette même commune, pareille quantité d'animaux. G.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat

Inspectorat :

Le Département de l'Instruction publique est autorisé à confier, à titre provisoire, l'inspectorat des écoles du district de Sion, à M. le Rd Chanoine de Cocatrix, inspecteur scolaire à Vétroz.

Apprentissages :

Consulté par la commission cantonale des apprentissages sur la question de savoir quel est, à partir du 1er Janvier 1912, le for compétent pour connaître des conflits prévus à l'art. 25, litt. f de la loi sur les apprentissages, le Conseil d'Etat, au vu des dispositions des art. 352 et 353 du code des obligations révisé et de l'art. 54 des dispositions transitoires du C. C. S., estime que des différends relèvent de la compétence du juge ordinaire.

Fêtes chômées :

Etant donné que la Fête-Dieu est rétablie comme fête de précepte, le Conseil d'Etat arrête comme suit la liste des fêtes chômées pour les fabriques :

- Circoncision,
- Ascension,
- Fête-Dieu,
- Saints Pierre et Paul,
- Assomption,
- Toussaint,
- Immaculée Conception,
- Noël,

De plus, les fêtes chômées pour le service des marchandises sur les chemins de fer sont fixées aux jours suivants :

- Circoncision,
- Vendredi-Saint,
- Ascension,
- Fête-Dieu,
- Saints Pierre et Paul,
- Assomption,
- Toussaint,
- Noël,

Il en résulte que, aux fêtes de l'Épiphanie et de l'Immaculée Conception, le public est autorisé à retirer les marchandises dans les gares, conformément aux règlements de transport des chemins de fer.

Les Assurances

Le Nouvelliste est une tribune ouverte où partisans et adversaires de la loi peuvent présenter leurs arguments.

La décision du parti conservateur sur les Assurances

Monsieur le Rédacteur,
Vous avez publié une décision sommaire de la réunion des délégués du parti conservateur, dimanche à Sion. Sans forcer la porte de votre neutralité, vous voudrez, cependant, permettre quelques réflexions à un de vos vieux amis.

Votre correspondant a dit que la décision de soutenir les assurances avait été prise par 54 voix contre 10. C'est exact, mais il aurait pu ajouter qu'il y avait plus de vingt abstentions. Ces abstentions sont des opposants à la loi.

Pour ma part, sans aucun parti-pris, je déclare avoir été infiniment plus frappé des arguments portés par MM. Pellissier et Alexandre Seiler que de la littérature éloquente de M. Kuntschen. M. Alexandre Seiler, chiffres en mains, a prouvé, comme deux et deux font quatre, que les primes à payer à l'assurance fédérale-accident seraient beaucoup plus élevées que celles que l'on paie actuellement aux Compagnies privées. Il a, en outre, très judicieusement, fait ressortir le caractère bureaucratique et tracassier de la loi. Le directeur des Assurances, que sera-t-il ? Un arrogant bailli.

Que l'on prenne donc garde ! M. Pellissier, en termes non moins excellents, a insisté sur le fait que la deuxième partie de la loi crée un monopole, un monopole réel et indiscutable, dans lequel les

cantons n'auront rien à dire et qui coûtera très cher, comme toutes les entreprises de l'Etat.

Si l'on croit le peuple lié par le vote de la réunion de Sion, on se trompe grandement.

L'agriculteur, odieusement préterité dans la loi en faveur même de l'ouvrier étranger, sait à quoi s'en tenir, et il votera non.

On essaie de faire croire au Peuple que les Sociétés de Secours mutuels sont toutes favorables à la loi. C'est faux. Partisans de l'assurance-maladie, elles ne sauraient en aucun cas accepter l'assurance-accident susceptible de mettre leurs finances en déroute.

La loi, doit être renvoyée aux Chambres pour nouvel examen, comme l'a fort bien dit, M. le conseiller national Alexandre Seiler. B.

P. S. — On a l'air de dire que la loi des assurances a été votée à Berne par toute la députation valaisanne. C'est inexact.

Ni M. Seiler ni M. Pellissier ne l'ont votée. Peut-être même — je n'ai pas le Memorial sous mes yeux, mais mes souvenirs me permettent ce doute — un troisième membre s'est-il abstenu.

Sous la menace.

Nous lisons dans la *Croix Fédérale* excellent journal catholique des *Franches Montagnes* :

« Parce que les chefs socialistes ont menacé de recourir au referendum si la loi ne répondait pas à leurs désirs, le législateur fédéral leur a concédé même l'assurance obligatoire, subventionnée par la Confédération, des accidents survenus en dehors du travail. Et cependant l'Allemagne qui expérimente depuis 27 ans l'assurance du risque professionnel n'a pas encore osé se risquer à assurer le risque *non professionnel* que le projet introduit sous sa forme la plus aiguë soit la forme obligatoire. »

Le tunnel du Lötschberg.

A la fin de la semaine dernière a eu lieu la fermeture des ateliers et des chantiers de Goppenstein. Le personnel de Kandersteg achèvera les travaux en cours à l'embouchure sud du tunnel. A Goppenstein, il ne restera qu'un bureau de contrôle.

Cette mesure a été prise en considération de l'état très avancé des travaux et du danger des avalanches, auquel reste toujours exposée une partie des bâtiments à Goppenstein.

Le directeur des travaux à l'embouchure sud, M. l'ingénieur Moreau et son personnel technique, ont quitté Goppenstein.

Les sports en Valais.

Un nouveau concours international de ski aura lieu dans le val Ferret les 10 et 11 février. Prix principal : une coupe-challenge du Martigny-Orsières.

La piste pour bobsleigh de Vermala à Montana est excellente. De nombreux visiteurs l'utilisent. 150 nouveaux touristes sont arrivés à la station.

Bagnes. — (Corresp.)

Le dimanche 28 janvier, au sortir des offices, M. l'abbé Dr Jérôme ZIMMERMANN donnera, à la grande salle de la maison communale de Bagnes, une intéressante conférence d'apologétique, dans le genre de celle qu'il a faite l'année dernière et qui a provoqué tant d'enthousiasme dans notre jeunesse. Nul doute que le public de Bagnes n'ait à cœur de venir nombreux entendre encore une parole aussi éloquente et aussi persuasive.

Assistance publique. — (Corr.)

Un aimable et complaisant lecteur du *Nouvelliste* voudrait-il bien résoudre la question suivante :

Le père de famille, possesseur d'un petit patrimoine d'environ quatre mille francs, qui a charge de plusieurs jeunes enfants, qui contribue à l'assistance de plusieurs parents indigents, peut-il être, en vertu de la loi, encore frappé d'un impôt pour l'entretien d'enfants illégitimes ? (ou, est-ce à la commune à pourvoir à la subsistance de ces enfants ?)

L'abonné qui pose la question a payé en 1911, fr. 15.70 0/00 d'impôt, tant à la commune qu'à l'Etat. Il n'exerce ni industrie, ni commerce, n'a encouru aucune amende et a accompli son service militaire.

Quand un minimum de fortune nécessaire à l'existence sera-t-il exonéré de l'impôt ?

L. G.

Martigny. — Cercle Conservateur.

Les Assurances. — Dimanche 28 janvier, M. l'avocat Jules Tissières, conseiller national donnera à 2 h. 1/4 de l'après-midi dans la grande salle du Cercle conservateur, une conférence publique sur la loi fédérale, sur les assurances, maladie et accidents.

Il y aura salle comble pour entendre l'éloquent conférencier.

Monthey. — M. Tzaut, ingénieur,

l'excellent président de l'Assurance mutuelle vaudoise, donnera samedi 27 courant à 8 h. du soir, dans la grande salle du Café central, une conférence sur la loi des Assurances.

M. Tzaut est peut-être l'homme qui connaît le mieux la loi. Que les électeurs aillent donc s'éclairer !

Bouveret. — (Corresp.)

Le gendarme Jacquemain qui possède au plus haut degré les qualités nécessaires à un policier, vient d'arrêter au Bouveret, un nommé S. A. P. d'origine bernoise, prévenu d'abus de confiance et de vol pour montant de 220 fr. X.

St-Gingolph. — Marli a eu lieu au

milieu d'un grand concours de parents et d'amis l'ensevelissement de M. Julien Christin-Derivaz, père du député actuel de St-Gingolph.

M. Christin était une figure bien connue et bien aimée du Bas-Valais. Souffrant d'une bronchite durant de longues années, rien cependant ne faisait prévoir une fin aussi brusque. Mais le défunt était un chrétien que la mort ne surprend pas.

Orsières. — Au Mont-Brûlé en skis.

— (Corresp.) — Dimanche 21, une caravane de six jeunes gens d'Orsières-Ville accompagnés d'un aspirant guide nommé J. L. excellent skieur, faisaient l'ascension du Mont-Brûlé, 2575 m.

Partis d'Orsières à 9 h., ils arrivèrent sur le col à midi et demi après avoir passé par Commeire et les Arpelles. La neige était excellente et le temps magnifique.

La descente s'effectua par les superbes pentes du Six-blanc, mayens de Muaz-Bruson-Châbles Bagnes, où nous nous trouvâmes à 4 heures.

Après un petit réconfort nous primes la route de Sembrancher pour atteindre le train de 8 h. 28.

Le cœur joyeux, oubliant les belles plongées dans la neige.

Un participant.

Le Jeune catholique en 1912.

— Nous recevons la livraison de janvier de notre recueil illustré pour les enfants. En la parcourant, nous constatons avec plaisir pour notre jeunesse écolière, que son petit journal continuera à paraître en 1912. Il lui apporte, pour inaugurer l'année, le commencement d'un captivant récit intitulé : *Aventures de Charlot-le-Mousse*.

Cette livraison s'ouvre d'ailleurs de manière à attirer l'attention toute spéciale de ses lecteurs. En effet, elle contient en toute première page, un portrait des mieux réussis de S. G. Mgr Jos. Abbet, évêque de Bâle et abbé de St-Maurice. La notice dont il est accompagné nous rappelle, entr'autres, que le sympathique prélat valaisan vient de remplir, par délégation expresse du Pape, la charge d'administrateur du Diocèse de Lausanne-Genève pendant la vacance du siège épiscopal, actuellement repourvu, on le sait, dans la personne du nouvel évêque, Mgr Bovet.

Horaire d'été.

— Le projet d'horaire d'été des C. F. F. présente quelques modifications pour la circulation des trains sur la ligne du Simplon.

L'express du Simplon qui passe actuellement à Sion à 9 h. 50 du matin, venant de Paris, est avancé de près d'une heure.

L'omnibus qui quitte actuellement Lausanne à 6 h. 55 du matin pour St-Maurice partira à 7 h. 28 et arrivera à 9 h. 30.

Le train du matin St-Maurice-Sion est rétabli comme l'été dernier avec

l'horaire suivant : St-Maurice départ 4 h. 55, Sion, arrivée 6 h. 15.

Le train qui quitte Brigue à 5 h. du soir pour St-Maurice part, comme l'été dernier, à 4 h. 35 pour arriver à St-Maurice à 7 h. 52. En outre, l'express St-Maurice-Lausanne arrivant dans cette ville à 10 h. du soir se forme comme l'été dernier à Brigue (départ 6 h. 20, arrivée à St-Maurice 8 h. 24).

Le dernier train du soir Brigue-Sion est remplacé, comme de coutume, par un train Domodossola-Sion arrivant dans cette ville à 11 h. 56.

Le mouton en Suisse

Le 13 janvier, à la classe d'agriculture de Genève, M. E. Constantin a présenté un intéressant travail sur le mouton Suisse et en particulier sur celui de la vallée de Bagnes qui présente des caractères d'une race bien fixée et qu'il voudrait voir améliorer par sélection.

Si la chèvre peut être appelée la vache du pauvre, le mouton est le grand utilisateur de tout ; marrons, feuillage, marc de raisins, etc., peuvent lui être administrés comme aliments. En 1911, on a importé en Suisse 80.379 moutons, représentant 3 millions 149.000 francs. En avril 1911, la Suisse n'en comptait plus que 159.727 ; en 1866, elle en possédait 447.000. (Dans les chiffres indiqués se trouvent les moutons autrichiens et italiens qui alpent sur quelques montagnes suisses.)

La race appelée « nez noir », en raison du fait que les moutons qui en font partie ont le bout du museau et les extrémités noirs, est pesante, robuste, à laine grossière et occupe la vallée de la Viège, d'Hérémence, Sion, le val d'Iliez et s'étend en France vers le lac du Bourget, les vallées du Grand et du Petit-Bornand, etc. Dans le Lötschenthal on a un petit mouton complètement noir à mauvaise laine, qui n'est qu'une dégénérescence du « nez noir » avec diminution du corps. Il doit être abandonné.

Dans la vallée de Bagnes se trouve un mouton brun dont la laine entretient une filature très ancienne et sert à la confection des vêtements des habitants. C'est de cette race que M. Constantin a entrepris spécialement l'assemblée. Les colonies de Southdown qu'on a essayé d'introduire en Valais n'ont pas donné les résultats attendus : c'était sans doute une race trop délicate pour le peu de soin qu'en prenaient les éleveurs. Le mouton de Bagnes a les oreilles pendantes, pèse environ 30 à 35 kilos et donne une tonte moyenne de trois kilos, à 1 fr. 60, soit un rapport annuel de 4 fr. 80. Les éleveurs ont formé un syndicat pour améliorer la race par sélection. Le gouvernement valaisan s'occupe sérieusement d'encourager cette amélioration.

M. Ant. Martin a fourni à son tour quelques explications sur la diminution du Southdown en Valais, race dont il a été le propagateur. Ces efforts n'ont pas été inutiles ; ces moutons, qui fournissent une bonne viande et une bonne laine, ont servi à l'éducation des éleveurs. On en fait maintenant des croisements du côté de Bourg-St-Pierre. Il signale également la disparition d'une autre race brune dont le berceau était le Jura bernois et dont nombre de sujets peuplaient autrefois les étables du canton de Genève.

Gazette de la Campagne

SITUATION. — La température s'est maintenue encore exceptionnellement douce pour la saison durant toute la semaine dernière. A tel point qu'on a pu, en beaucoup d'endroits, faire d'excellents labourages à la charrue et défoncer de vieux gazons pour y semer de l'avoine un peu plus tard. Seule l'humidité du sol empêche ces sortes de travaux d'être effectués partout.

CÉRÉALES. — Les marchés aux céréales sont tout assez régulièrement

approvisionnés. Les prix n'en restent pas moins fermes pour tous les articles. Les avoines ont gagné quelques centimes sur les marchés français. A Marseille, on paie les avoines les plus ordinaires jusqu'à 17 fr. les 100 kilg. départ.

A Genève il faut voir les avoines ordinaires de 19 fr. 50 à 20 fr. et les qualités supérieures entre 21 et 22 fr.

ÉCHALAS. — On se préoccupe à la culture, des provisions d'échalas pour le printemps. Les offres de fabricants se font à peu près aux mêmes prix que l'année dernière, soit de 35 à 37 fr. le mille pour le sapin de 85 à 90 fr. le mille pour les mélèzes rouges et de 45 à 50 fr. le mille pour les mélèzes blancs et les châtaigniers gares de départ.

Plus de nuits blanches

si préjudiciables aux mères pendant la période de dentition de leurs enfants si elles ont soin de leur administrer régulièrement, avant et durant ce temps, de l'Emulsion Scott. Des milliers de mères confirment que

l'Emulsion SCOTT

a été un bienfait pour leurs enfants pendant la dentition. Il est de grande importance de mentionner que les enfants prennent volontiers, dès l'âge le plus tendre, l'Emulsion Scott ; qu'ils deviennent alors de charmants bébés et qu'ils sont rapidement en possession de fortes et superbes petites dents.

Prix : 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies. Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).

Confiance absolue !

Voilà ce que vous pouvez accorder au célèbre emplâtre Rocco qui vous délivrera du lumbago et des douleurs rhumatismales de tous genres. Veiller à l'authenticité de la marque Rocco.

Dans les pharmacies à fr. 1.25. 1382 H 7550 Q

Refroidissement

Les Pastilles Wybert, dites Gaba, de la Pharmacie d'Or, à Bâle, m'ont donné pour moi-même, pour mes enfants et pour des personnes âgées, de brillants résultats contre les toux violentes, les maux de cou et les catarrhes de la gorge. J. M., à Zurich.

En vente partout à 1 franc la boîte. Demander strictement les « Pastilles Gaba ». H 7000 Q 1349

NÉURALGIE MIGRAINE, INSOMNIE, Maux de Tête KEFOL

Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL Boîte (10 pastilles) 50 Ch. Bonaecide, ph. Genève Toutes Pharmacies Exporter KEFOL



CACAO Suchard
LE DÉJEUNER PAR EXCELLENCE

Montres et articles d'or contrôlé

dans tous les prix. Dernières nouveautés. Demandez gratis notre catalogue 1912 (environ 1500 dessins phot.). H 5200 Lz 1360

E. LEICHT-MAYER & Cie., Lucerne, KURPLATZ N° 17. Aucune demande de changement d'adresse ne sera prise en considération si elle n'est accompagnée de 20 centimes en timbres-poste.

ANÉMIE PALES COULEURS FLEURS BLANCHES NEURASTHÉNIE, CROISSANCE CHEVALESCENDES très rapides
QUESTION RADICALE et INFALIBILE en 20 JOURS par l'**ÉLIXIR de ST VINCENT de PAUL** Le seul autorisé spécialement
Phéolite, Pharm. 2, Faubourg St-Denis, PARIS. Toutes Pharmacies. Brochure française. 50155 - En vente dans toutes les Pharmacies. Prix : 2/25.



ÉMIGRATION
pour tous pays d'outre-mer.
AIF. DELACOSTE
prof. SION
— Rue des Remparts —
Succ. de R. Brindlen
pour Romont et Cie
Bâle

Conditions avantageuses
Garanties sérieuses 26

Dr. D. G. Chessex
anc. assistant à l'Institut d'anatomie pathologique, ancien chef de clinique chirurgicale à l'Université de Berne (Service du Professeur Kocher).
Spécialiste pour les affections chirurgicales
— Rayons X —
a ouvert son cabinet de consultations
Les Territet-Montreux Téléphone
Tourelles, No 843
Mardi, Mercredi et Vendredi de 1 à 3 heures.
Clinique de Collonges 22

La Société Suisse pour l'Assurance du Mobilier
fondée sur la Mutualité en 1826
assure le mobilier, les marchandises, le bétail, les récoltes etc., à des conditions favorables et des primes modestes.
Pour tous renseignements s'adresser à
864
M. Alfred Mottiez, Agent principal à Sion, ou aux Agents locaux

Houilles - Cokes - Anthracites - Briquettes
de toutes provenances pour l'usage domestique et l'industrie.
Spécialités pour Hôtels — Arrangements
Expéditions directes de la mine ou de nos chantiers.
Gros — Les Fils FATH, Vevey — Détail
Téléphone 72. Tous renseignements et prix à disposition 1239

Mélanie Pignat, Sion
Rue de Lausanne en face de la Consommation
Ganterie en tous genres
Fleurs et couronnes artificielles. Voiles et couronnes de mariées. Articles d'enfants: capots, langes, brassières, bonnets, franges et galons or pour église. Ceintures pour prêtres. Mercerie et passementerie. Châles. Lainages. Corses, etc. Fleurs et bouquets de baptême et de consécrits. Grands choix de couronnes mortuaires. 1611

VINS
Bon vin rouge français garanti naturel par l'analyse cantonale, à 45 fr. l'hectolitre.
Vin blanc 50 fr. l'hectolitre
5 % de rabais sur livraisons depuis 500 litres
--- Prix à convenir par wagon complet ---
Echantillons sur demande. — Dégustation
Maison A. ROSSA, vin en gros, MARTIGNY
Spécialité de vins d'Italie en fûts et en bouteilles. 1160 b

CONTRIBUABLES! CITOYENS!
Monopole fédéral des assurances
Lisez toute la loi qui est distribuée.
Agriculteurs: Lisez spécialement les articles 60, 51, 108, 117.
Ouvriers & Cheminots: Lisez spécialement les articles 70, 73, 75, 74, 76, 77, 80, 81, 84 à 89, 91, 98, 99.
Si vous n'avez pas reçu la loi, réclamez-la à la Chancellerie d'Etat, à Sion. 701

Le cadeau
le plus utile, de valeur et de première nécessité que l'on puisse offrir, est sans contredit une des célèbres machines à coudre
LA COLOMBE
à navette centrale, rotative, oscillante, vibrante à main, depuis fr. 48.— à pied depuis fr. 85.— Ces machines à coudre sont les plus appréciées par leur marche facile et silencieuse, leur fini incomparable, leur meuble élégant, leur solidité à toute épreuve. — Garantie 5 ans sur facture.
Envoyez contre remboursement. — Catalogue gratis et franco.
LOUIS ISCHY fabric. Payerne
Maison fondée en 1887. 1370

MÉNAGÈRES
Si vous désirez obtenir votre linge d'une blancheur éclatante sans trop de peine, utilisez la
SAVONITA
nouvelle poudre à lessive fortement dosée en savon. Dépositaire pr Champéry: Sté de consommation « L'Union ». 11

Imprimerie St-Augustin
Impressions en tous genres, pour commerce et industrie

Imprimerie de l'Œuvre St-Augustin, Saint-Maurice

Travaux d'impression en tous genres
en Noir et Couleur

Pour sociétés

Statuts
Cartes de convocation
Cartes d'entrée
Affiches
Programmes
etc., etc.

Pour administrations

Mandats
Formulaires
Registres
Livres à souches
Enveloppes de tous genres
etc., etc.

Pour particuliers

Cartes de souhaits
Cartes de visite
Cartes de deuil
Cartes de naissance, de mariage
Cartes de félicitation
Lettres de faire-part

Pour Commerçants et Artisans

Papier à lettre
Factures
Prospectus, Memorandums
Enveloppes
Etiquettes de tous genres
Cartes d'adresse

Grâce à une organisation spéciale:
Prix les plus avantageux

COMBUSTIBLES Mottier-de Siebenthal

GROS en Place MONTHEY en Place DÉTAIL
Succursale à Champéry, Bazar de la Croix Fédérale
Houilles — Cokes — Anthracites — Briquettes de toutes provenances pour l'usage domestique et industriel.
Spécialité: Boulets d'Anthracite SPAR 18
Conditions spéciales pour wagons complets et marchés annuels. — Arrangements pour Hôtels, Restaurants, Etablissements publics, etc. — Service à domicile. 18

Le Nouvelliste

est en vente à la première heure aux kiosques des gares de
Brigue Aigle Fribourg Yverdon
Sion Montreux Genève Neuchâtel
Martigny Vevey Romont Payerne
St-Maurice Lausanne Bulle
5 ct. le numéro

Vous économisez à rebours

si, au lieu de l'Extrait de viande Liebig qui a fait ses preuves, vous utilisez des produits similaires, meilleur marché mais inférieurs. Pour améliorer soupes, sauces et légumes, il n'y a rien de supérieur à l'Extrait de viande Liebig. D'un grand rendement, le Liebig revient bon marché à l'usage. 1155

N'oubliez pas que
des milliers d'yeux
lisent les annonces du Nouvelliste

Les annonces pour
L'ECHO DES ALPES
organe mensuel du
CLUB ALPIN SUISSE
pour les Sections de langue française
sont reçues exclusivement par
L'AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne
et ses succursales
- - Spécimens et devis gratuitement - -
1362

Favorisez votre journal par vos annonces

Pourquoi la **POUDRE SUISSE T. B.**
devient-elle toujours plus estimée par l'agriculteur intelligent!!!
Parce que l'expérience a suffisamment prouvé l'inmanquable succès par la prospérité du bétail.
Demandez prospectus et marchandise aux dépôts chez
M. Pierre Luisier, fils, St-Maurice
» Etienne Darbellaz, Orsières
» Maurice Michellod, Martigny-Bourg
» Crosset frères, Vernayaz
» Donnel frères, Monthey 517

Favorisez votre journal par vos annonces

Widmann & Cie
FABRIQUE DE MEUBLES
(près de l'église prot.) Sion (près de l'église prot.)
Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas, restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de chambre à coucher, salon, chambre à manger.
Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne, coutil, crin animal et végétal. 1168
Marchandise de choix. — Prix avantageux.

Le Café de Malt Kneipp-Kathreiner
est le seul parfait succédané du café. Comme mélange au café d'importation il doit être préféré à tous les autres produits moulus dont on ne connaît pas la composition. 1363 S 3065 Y

« LA GOTHA »
Banque Mutuelle d'Assurances sur la vie
Assurances souscrites à ce jour: fr. 2.558.000.000
Sommes assurées payées : 755.000.000
Dividendes distribués : 355.000.000
Frais d'administration très réduits. Les excédents sont bonifiés intégralement aux assurés ou membres de la Banque. Conditions générales d'assurances les plus favorables. Polices sans déchéance, universelles et incontestables.
Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de Messieurs nos Membres, que nous avons créé pour la vallée du Rhône et le Cercle de Montreux une Agence indépendante dont la Direction a été confiée à notre Administrateur Général. 973
MONSIEUR HENRI DEFAGO, A MONTHEY
Monsieur H. Defago se tient à la disposition de toute personne désireuse de contracter une assurance sur la vie, ainsi que pour fournir tous renseignements.
Le bureau de l'Administration se trouve à **MONTHEY, Avenue du Pont, Gotha, fin Décembre, 1911.**
„LA GOTHA“ Banque Mutuelle d'Assurances sur la vie

La Charcuterie La Boucherie chevaline Degerbaix
35 Cheneau de Bourg à Lausanne,
expédie bonne viande de cheval au prix de 0.80, 0.90 le kilog. 1er choix extra 1 fr. 209
La commune de Lavey-Morcles met au concours la place de garde de génissons pour l'été 1912. — Prendre connaissance des conditions et s'inscrire chez M. Chesaux, municipal pour le 5 février.
A vendre belle laie portante. S'adresser à Maurice Luisier, Massongex. 21
Viande de chevaux et de mulets
1379 à bouillir le kg. fr. 1.— à rôtir, pour beefsteaks pour saucissons et pour sécher (sans os) fr. 1.20
Graisse de cuisine le kg. 1.20
Langues fumées la pièce 2.—
Viande fumée le kg. 1.60
Schublinge la paire 0.30
Cervelats, saucissons fumés et saucissons de Vienne la paire 0.20
Gendarmes 0.20
Par 25 paires franco de port.
J. DRELLER, boucherie, Bâle.
A vendre à Vouvry, un wagon ou deux de **Fumier** bien cuit. S'adresser au bureau du Journal. 27

Fabrique de 1214
Tuyaux, planelles et bassins en ciment
Dépôt de matériaux de construction:
S. BARBERO
Avenue de la gare, Martigny
Contre toux, rhumes, grippe, 13 15 rougeole, coqueluche exigez dans toutes les pharmacies le véritable **SIROF BURKARD**

Chassis de souches
Construction soignée assurant un minimum de perte de chaleur, très rigides et grande supériorité de durée, prix très avantageux, expédition. Pavillons, Serres, Tennis
HEGI Frères, constructeurs, PRILLY, près Lausanne. 715
On offre à vendre une certaine quantité de **MIEL blanc** de montagne, produit à une altitude de 1570 mt. S'adres. à Genoud Chrétien, à Grimontz, Val d'Anniviers. 29
On demande pour hôtel de montagne, saison d'été, deux bonnes **femmes de chambres** connaissant le service des étages et salle à manger; une **FILLE D'OFFICE** Bonnes références exigées. Adresser les offres au bureau du journal. 23
Hôtel de montagne saison d'été demande: **UNE BONNE LESSIVEUSE** une fille de cuisine **un casseroier** Adresser les offres au bureau du journal. 24
On demande pour une famille à Martigny **une fille** forte et connaissant les soins d'un ménage. S'adresser au bureau du Journal. 28
On demande une **Jeune fille** propre et active pour aider au ménage et s'occuper d'une fillette de 3 ans. S'adresser charcuterie Burnier, Palud 5 Lausanne. 216

Instruments de musique
Nous recommandons tout spécialement nos **Violons, Zithers, Mandolines, Guitares de même que nos Accordéons, Harmonicas, Instrument à vent (cuivre et bois) Tambours, Gramophones, Orchestrions.**
Hug & Cie, Bâle
Manufacture d'instruments de Musique.
Catalogue gratis
Conditions de paiement favorables. 1246
Références M. A. SIDLER, Prof. de Musique, St-Maurice